

A tous les assureurs-maladie

Votre interlocuteurLigne directeE-mailDateMagnus Vieten032 625 30 64magnus.vieten@kvg.org9 janvier 2025Thomas Fischer032 625 30 63thomas.fischer@kvg.org

Exécution de la compensation des risques en 2025

Mesdames, Messieurs,

En 2025 aura lieu la compensation des risques pour l'exercice annuel 2024. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des demandes qui vous sont faites et des délais à respecter en 2025 concernant la compensation des risques.

1. Remise des données individuelles 2023 et 2024

Pour la compensation des risques 2023, les données individuelles 2023 (état des données au 28 février 2025) et 2024 (état des données au 28 février 2025) doivent être téléchargées dans SORA PCG jusqu'au 31 mars 2025 au plus tard, selon art. 6 al. 3 OCoR. Vous trouverez le guide pour ce relevé des données en annexe de la présente circulaire. Veuillez suivre toutes les règles fixées dans le guide et nous contacter si des points ne vous sont pas clairs.

Le téléchargement de vos données au moyen du logiciel SORA PCG vous sera possible dès le 1er mars 2025. A cet effet, nous vous prions de suivre les explications contenues dans les <u>Instructions pour les utilisateurs</u> de SORA PCG.

2. Résultats de la compensation des risques 2024

Nous mettrons les résultats du calcul de la compensation des risques 2024 ainsi que les statistiques correspondantes à la disposition des assureurs d'ici au 10 juin 2025, conformément à l'art. 20 al. 1 OCoR. Le moment de la publication dépend essentiellement de la réception de toutes les livraisons de données, des rapports de révision correspondants ainsi que de la qualité des données livrées : En principe, les résultats sont communiqués le plus tôt possible.

3. Enquête auprès d'un échantillon d'assureurs-maladie

L'Institution commune procédera en 2025 à des contrôles auprès d'un échantillon de 9 assureursmaladie. Ces contrôles aléatoires seront exécutés par les sociétés BDO SA et Balmer-Etienne SA. Nous informerons en temps utile les assureurs concernés.

4. Calcul 2 de la compensation des risques 2022 (recalcul)

Le 23 decembre 2024, nous avons envoyé à toutes les caisses concernées les demandes de correction pour la compensation des risques 2022.

Pour le calcul 2 de la compensation des risques 2022, les données individuelles corrigées 2022 (état des données 28 février 2023) et 2021 (état des données 28 février 2023) doivent être téléchargées dans SORA PCG jusqu'au 31 mai 2025. Veuillez suivre toutes les exigences de notre demande de correction du 23 decembre 2024.

Nous allons probablement activer le téléchargement des données dans SORA PCG pour les caisses concernées à la mi-avril.

Nous mettrons probablement les résultats du calcul 2 de la compensation des risques 2022 à la disposition des assureurs à l'été 2025.

5. Intérêts rémunératoires

Conformément à l'art. 19 al. 6 OCoR, la différence entre le paiement final de la compensation des risques 2024 et le paiement des acomptes de la compensation des risques 2024 doit être rémunérée. Le taux d'intérêt correspond au rendement des obligations de la Confédération à deux ans au moment du paiement de l'acompte ; pour le taux d'intérêt, voir le <u>site internet de la BNS</u>. L'intérêt est calculé pour la période comprise entre le versement de l'acompte de la compensation des risques 2024 du 20 février 2024 et le versement du paiement final de la compensation des risques 2024 du 20 août 2025. Nous mettrons à votre disposition les décisions relatives à l'intérêt rémunératoire probablement fin août.

6. Paiements

Paiements à et depuis la compensation des risques	Date valeur
Paiement acompte à la CdR 2025	14 février 2025
Paiement acompte de la CdR 2025	20 février 2025
Paiement final à la CdR 2024	15 août 2025
Paiement final de la CdR 2024	20 août 2025
Paiement final à la CdR 2022 (recalcul)	prévu pour le 29 septembre 2025
Paiement final de la CdR 2022 (recalcul)	prévu pour le 2 octobre 2025
Versement d'intérêts rémunératoires CdR 2024	prévu pour le 27 octobre 2025
Paiement des intérêts rémunératoires CdR 2024	prévu pour le 30 octobre 2025

Nous nous réjouissons de poursuivre avec vous une agréable et fructueuse collaboration.

Avec nos salutations les meilleures,

Institution commune LAMal

- Calendrier 2025